



Accident de voiture en Grece

Par niko

Bonjour nous avons eu un accident responsable en Grèce et nous sommes convoqués 2 ans plus tard au tribunal correctionnel de Rhode j'aimerais savoir ce que l'on risque a ne pas se présenter puisque pour nous c'est impossible de se déplacer

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le mieux serait d'envoyer un avocat local pour vous représenter. Sinon il y a risque de prendre un maximum sans pouvoir vous défendre.

N'oubliez pas qu'il y a des accords entre les pays européens pour les sanctions pénales, ça prend plus de temps mais on n'y échappe pas facilement.

Par Isadore

Bonjour,

Vous risquez d'être condamnés à payer des dommages, et si une peine est prononcée contre vous (amende, prison...) vous risquez de devoir l'exécuter. Le pays étranger peut aussi demander votre transfert pour vous forcer à assister au procès si la loi locale le permet.

Vous avez en effet intérêt à prendre conseil avec un avocat local. L'ambassade de France propose une liste d'avocats francophones, dont certains exercent dans la province du Dodécanèse où vous êtes convoqués :

[url=https://gr.ambafrance.org/Listes-des-avocats-medecins-et-notaires-francophones#Liste-de-notoriete-du-barreau]https://gr.ambafrance.org/Listes-des-avocats-medecins-et-notaires-francophones#Liste-de-notoriete-du-barreau[/url]

Par niko

merci beaucoup

J'attends la convocation et je reviens vers vous
cordialement